



Etude de faisabilité d'une collecte de biodéchets

Cadre de restitution : Contrat d'objectif territorial

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Smictom d'Alsace Centrale

2, Rue des Vosges
Parc d'Activité Giesen
<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/>

OPTIGEDE
Administrateur
ADEME
administrateur.optigede@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé COLLECTIVITES LOCALES, COÛT,, ETUDE DE FAISABILITE, BIODECHET, CONTENEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Depuis 10 ans, les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont traitées par fermentation accélérée dans un bioréacteur puis par maturation en andains. Le site pose des problèmes d'odeurs pour le voisinage et un nouveau procédé de traitement doit être envisagé, le contrat d'exploitation du centre de compostage arrivant de plus à échéance en 2007.

Une collecte de biodéchets permettrait de produire un compost plus "noble". Une étude de faisabilité

a été engagée dans ce sens. Elle apportera un outil d'aide à la décision sur les choix et décisions à prendre et à communiquer auprès des usagers ; elle permettra au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de construire sa politique de gestion des déchets pour les 3 ans à venir.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Avoir un avis objectif et quantifié sur les scénarios de collecte et de traitement à venir.
- Augmenter la valorisation, la qualité du compost et le service rendu aux usagers.
- Maîtriser les coûts.

Résultats quantitatifs:

Le gisement concerné par l'étude comprend :

- les déchets de cuisine et les petits déchets végétaux produits dans les maisons individuelles,
- les déchets de cuisine des gros producteurs de (cantines, maisons de retraite...) et des logements collectifs de moins de 5 logements.

Soit 8 000 tonnes de biodéchets (ou Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères - FFOM)

Résultats qualitatifs :

Les résultats de l'étude d'évaluation des possibilités de gestion de la fraction organique (ou biodégradable) des ordures ménagères, à l'horizon 2010, ont été présentés aux élus (Bureau, Commission Compostage) et aux partenaires du Contrat Territorial Déchets (CTD).

L'avantage va clairement vers la solution d'un "programme intensif de compostage individuel ou de quartier", pour une raison essentielle : le détournement annuel de la collecte des ordures ménagères de

3 000 t de déchets de cuisine et de jardin diminuera la charge dans le Bio Réacteur Stabilisateur (BRS). Ceci permettra un allongement de la durée de trituration et en améliorera l'efficacité, en réduisant par ailleurs, les refus de compost.

MISE EN OEUVRE

Planning:

Hypothèses de travail validées par le comité de pilotage :

- Ordures Ménagères (OM) : collecte 1 fois tous les 15 jours
- FFOM : collecte 1 fois par semaine

Il s'agit de la solution de mise en place de collecte FFOM la plus avantageuse pour le SMICTOM : collecte avec bio seaux et caissettes en Benne à Ordures Ménagères (BOM) mais avec un surcoût de

64 % par rapport à la situation actuelle.

Conclusion

La seule solution envisageable pour maîtriser le budget global du SMICTOM consisterait en une réduction de la fréquence de collecte du bac vert, en passant d'une collecte hebdomadaire à une collecte toutes les deux semaines. Cette solution, techniquement possible, ne diviserait pas par deux le coût actuel de la collecte du bac vert, qui est actuellement de 2,33 millions d'euros par an, mais le gain à attendre serait d'environ 30 %, soit 700 000 € par an.

Une telle évolution qui suppose une réorganisation complète du service (circuits de collecte modifié si le poids enlevé à chaque circuit de collecte est plus important, communication forte auprès des usagers ...), permettrait de couvrir environ la moitié du surcoût généré par la collecte et le compostage des biodéchets.

D'autre part les partenaires réunis en 2004 et le Conseil Général (responsable du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers (PDEDM) sont de nouveau interpellés et sollicités plus fortement dans le cadre d'un groupe de travail "débouchés". Celui-ci a pour objectif de fixer les attentes des utilisateurs d'amendements organiques du territoire et ainsi de monter un cahier des charges afin de produire le compost répondant aux besoins par nos partenaires du territoire.

Une étude plus approfondie est effectuée à partir de septembre 2005 par un bureau d'études expert en unité de compostage afin de donner les pistes d'amélioration techniques.

Planning / déroulement

L'étude est mise en œuvre avec le Bureau d'études TRIVALOR. Un Comité de pilotage (SMICTOM, ADEME, TRIVALOR) assure le suivi et les validations.

Les étapes de l'étude (Novembre 2003 – Novembre 2004) sont :

1. Diagnostic technique et financier de l'existant (étude des données du territoire, caractérisation du bac vert, enquêtes auprès des potentiels utilisateurs de compost urbain et des partenaires dans ce domaine, enquêtes téléphoniques auprès de producteurs de déchets alimentaires, visites de site, contacts sur le terrain).
2. Elaboration et chiffrage de scénarios de collecte et de traitement des biodéchets (compte tenu des moyens humains et matériels déjà à disposition).
3. Validation et synthèse des scénarios.

A l'issue de cette étude, il sera décidé ou non de mettre en place une collecte de biodéchets sur une zone test puis de l'étendre à l'ensemble du territoire.

Année principale de réalisation:

2003

Moyens humains :

Bureaux d'études

Moyens financiers :

48 000 € TTC

Plan de financement

50% ADEME – 50% SMICTOM

Programme LIFE Environnement

Moyens techniques :

-

Partenaires mobilisés :

- ADEME
- TRIVALOR
- Chambre d'agriculture
- Potentiels utilisateurs du produit issu du compostage de la Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères (FFOM) :

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Oui

Difficultés rencontrées :

-

Recommandations éventuelles:

-

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOÉ ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.